



vente d'un bien immobilier

Par **Polliand**, le **05/03/2013** à **19:01**

Bonjour,

Suite de la vente d'un bien, je n'ai pas été du tout satisfait du déroulement de cette transaction avec mon clerc notaire.

Ne voulant pas rentrer dans les détails car trop long j'en arrive à ma question:

La signature de cette transaction s'est faite le 29 mai 2012 et le paiement s'est effectué quelques jours après.

Un solde devait m'être restitué après " l'achèvement des hypothèques " qui force d'insistance aurai du être fait au plus tard 6 mois après selon le clerc.

A ce jour soit 9 mois après, l'argent ne m'a toujours pas été restitué.

En temps normal je ne m'inquiéterai pas mais vu le comportement de ce clerc incompetent à la limite de la malhonnêteté, je me permets de vous poser cette question:

Est-ce normal que ce solde de cette transaction ne me soit pas encore restitué et cela 9 mois après la signature et que j'en ai eu aucune information mise à part celle que j' ai du "arrachée"

Je vous remercie de m'avoir lu et de me donner votre avis.

Mes Salutations les plus cordiales.

Fabien Polliand

Par **HOODIA**, le **06/03/2013** à **17:33**

Je ne suis pas étonné que le délai soit de 9 mois ,puisque vous passez par les hypothèques ... le solde qui reste est en principe peu important .

Le clerc n'est pas responsable !

Par **janus2fr**, le **07/03/2013** à **09:37**

Bonjour,
Le délai peut parfois avoisiner (voir dépasser) un an...

Par **Afterall**, le **07/03/2013** à **13:36**

Bonjour,
Pas facile de vous suivre, mais à priori, vous devez être vendeur et faire état d'une inscription hypothécaire sur le bien cédé dont le notaire était chargé d'obtenir la mainlevée...
Une partie du prix de vente a donc été conservée par le notaire puisque le coût de cette formalité vous incombe.
Ensuite, sous réserve de la réception du remboursement de sa créance, l'organisme créancier a donné son accord pour que la mainlevée soit effectuée.
Les banques ne donnent pas toujours satisfaction rapidement. Au demeurant, ne vous attendez pas à recevoir une grosse somme : la provision pour mainlevée est souvent calculée au plus juste...